

C.H.S.C.T.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

VENDREDI 19 FEVRIER 2016 – 14h30-17H

Présents : M. Michel BARBÉ, Président
Mme Huguette LOISEL, AS
Mme Emilie GAUDRE, AS
Mme Stéphanie NAUDOT, AS
Mme Stéphanie TOURTELIER, Psychologue,

Assistaient à la séance : Docteur Céline HERVÉ, Médecin coordonnateur
Mme Isabelle TOUGUI, Infirmière Hygiéniste
Mme Chantal CHEDAILLE, Cadre Supérieure de Santé
M. Didier LATOUR, stagiaire qualité
M. Nicolas JOURDAN, Service maintenance et sécurité
M. Philippe CHEVALIER, Service Restauration
Mme Anne-Laure BUTAULT, Elève directrice EHESP
Mme Isabelle TOURTELLIER, Adjoint Administratif

Excusés : Mme le Docteur FOUCHER, Médecin du Travail
M. David CHAUSSEE, AMP
M. Alain-Gwendal BARBEL, IDE
Mme Marie-Thérèse VOBMANN, Cadre de Santé
M. Romain BRIGNON, Qualiticien

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2015,
- Maintien niveau « alerte attentats »,
- Bilan des accidents du travail en 2015,
- Bilan des actions réalisées et non réalisées,
- Bilan des formations hygiène,
- Information sur la formation « Prévention des Chutes »,
- Projet formation « gestion de crise » pour équipe d'encadrement,
- Point sur l'organisation du travail en blanchisserie,
- Projet d'enquête « bien-être au travail » (RPS),
- La tenue civile professionnelle aux Jardins du Castel,
- Point sur les rails mis en tests au Verger,
- Préparation Commission de sécurité du vendredi 25 février 2016,
- Information sur le démarrage des travaux,
- Information sur compte pénibilité,
- Questions diverses.

M. BARBÉ commence la séance en précisant que les CHSCT auront désormais bien lieu à 14 h, et non 14 h 30.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE PARMIS LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Le secrétariat est assuré par Madame Stéphanie TOURTELIER.




APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 4 DECEMBRE 2015

Monsieur BARBÉ reprend les différents thèmes abordés lors de la séance du 4 décembre 2015. Les membres présents approuvent à l'unanimité le procès verbal.

MAINTIEN NIVEAU «ALERTE ATTENTATS »

Monsieur BARBÉ fait part des instructions reçues de l'ARS, par mail le 4 février 2016, en complément des consignes VIGIPIRATE déjà données, en novembre et décembre 2015, à la suite des attentas du 13 novembre 2015.

L'affiche « Réagir en cas d'attaque terroriste » a été apposée dans de nombreux endroits de l'EHPAD (porte du copieur, maintenance, médecin-coordonnateur, responsable qualité). Elle rappelle les principales consignes, en cas d'attaque terroriste :

-  S'échapper
-  Se cacher
-  Alerter et obéir aux forces de l'ordre.

Le Premier ministre a décidé de prolonger jusqu'à nouvel ordre la mise en œuvre des mesures de la posture VIGIPIRATE actuelle. Le niveau « alerte-attentat » est donc maintenu en Ile-de-France et le niveau « vigilance renforcée » sur le territoire national, en raison de la persistance d'une menace terroriste très élevée.

La vigilance est également attirée sur les deux points suivants :

- La nécessité de rappeler aux personnels de sécurité en uniforme (vigiles) qu'ils sont susceptibles d'être plus particulièrement visés par des individus isolés,
- L'importance de sauvegarder régulièrement et fréquemment les données informatiques critiques.

BILAN DES ACCIDENTS DE TRAVAIL EN 2015

Il y a eu 22 accidents du travail en 2015. 10 accidents du travail avec arrêt dont 1 accident de trajet, et 12 accidents du travail sans arrêt. Les arrêts les plus longs sont :

- 93 jours pour un agent CUI avec douleur au dos et jambe en habillant un résident,
 - 91 jours pour une AS avec douleur en remontant une barrière de lit,
 - 70 jours pour un agent de cuisine, coupure, suite et fin d'un accident 2014,
 - 47 jours pour une AS de nuit, accident de trajet, lors du retour au domicile, le matin,
- Pour les 6 autres arrêts, la durée moyenne est de 9 jours.

Madame Isabelle TOURTELLIER communique les données chiffrées des années précédentes :

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de jours d'arrêt	280	175	93	175	355

Monsieur BARBÉ fait remarquer que malgré toutes les actions mises en place, les 4 arrêts les plus longs qui sont indépendants et différents les uns des autres, nous donnent un très mauvais résultat pour 2015, par rapport à 2014.

Du fait de ces causes diverses, peu d'actions préventives peuvent être mises en place. Toutefois, face au nombre d'arrêts relatifs aux chûtes des résidents, des ateliers « prévention des chutes » sont prévus au cours de l'année 2016.

Concernant l'accident avec la barrière, Monsieur BARBÉ indique d'une part, que le médecin expert va juger de la nature de l'accident (travail ou pas ?) et que parallèlement, l'assureur va instruire un dossier contre le fournisseur des barrières de lit (action engagée sur son conseil).

Suite à l'évocation de cet accident d'une AS, en soulevant une barrière, un débat s'instaure sur la pertinence d'avoir des demi-barrières sur les lits Wissner ou des barrières pleines :

Madame le Docteur HERVÉ précise que les résidents avaient à domicile, pour la plupart, l'habitude de dormir dans un grand lit, et qu'ils se trouvent souvent rassurés avec une barrière dans un petit lit. Par ailleurs, l'ouverture coulissante des barrières pleines est plus ergonomique, que celle des demi-barrières.

M. ENEZ évoque l'essai d'un lit à barrière pleine, avec peu de succès.

Mesdames NAUDOT et GAUDRÉ témoignent de la difficulté au niveau des épaules lorsqu'elles abaissent ou lèvent certaines barrières, les plus anciennes.

Monsieur JOURDAN rappelle les raisons du choix de ces lits avec demi-barrières :

- Elles sont intégrées au cadre de lit (évite de disperser des barrières, d'avoir à les chercher ...).
- Les demi-barrières permettent d'allier la protection et la possibilité de sortir du lit. De ce fait, elles ne constituent pas une contention.
- L'aspect esthétique des lits avait également été pris en compte.

M. BARBÉ rappelle également l'objectif d'avoir, dans l'établissement, un parc de lits homogène.

M. BARBÉ propose que M. ENEZ, avec le représentant de la société, M. TISON, montrent aux équipes (également lors des journées « référence humanitude ») le bon fonctionnement et la manipulation ergonomique des barrières.

BILAN DES ACTIONS REALISEES ET NON REALISEES

Monsieur BARBÉ détaille les actions réalisées.

Le plan des actions à réaliser à court terme s'établit comme suit :

Plan des Actions à Réaliser	Date Prévue	Responsable Actions	Date Réalisation
1. Achat chariot chauffant repas pour Verger RDC	Janvier 2016	M. Chevalier M. Barbé	Mis en service depuis janvier 2016 +Cf. point n°1
2. Poignée maintien lavabo chambre Alizés	2016	M. Jourdan	
3. Formation sécurité incendie hebdomadaire, revoir l'organisation et la planification. Les formations annuelles sont programmées. Planification difficilement envisageable pour l'instant.	2016	M. Jourdan	
4. Prévoir prélèvements sur linge ex : serviettes bleues	Lors de la mise en place RABC lingerie	Mr Brignon	
5. Sensibiliser résidents au lavage des mains sous forme d'animation avec d'autres professionnels	En cours de préparation pour 2016	Mme Tougui	Première séance ce 19.02.2016 A refaire+ Cf . Point n°5
6. Suppression angles tranchants couloirs Verger, coffres (castel menuiserie)	Etude en cours Castel Menuiserie 2016	M. Jourdan	
7. Réflexion sur le travailleur isolé, accueil de jour	2016	CHSCT	Présence d'un service civique pour 8 mois + Cf. point n°7
8. Tables et chaises sur roulettes pour animation	Contact pris avec « Conforel » 2016	M. Barbé Mlle Cheval	Attente retour Mme Cheval
9. Étude rails pour futures chambres	1 ^{ER} trimestre 2016	M. Enez	Choix imminent
10. Améliorer l'ouverture porte lingerie, manque de débit d'air	2016	M. Jourdan + Missenard	En cours
11. Évaluation du dispositif ménage aux Oiseaux	1 ^{er} trimestre 2016	Mme Tougui – M. Brignon	Une réelle amélioration a été constatée + Cf point n°11
12. Aménagement office Oiseaux	Février 2016	M. Jourdan - Barbé	Prévu en mars 2016
13. Mise en place du contrat de prévention avec Carsat	Décembre 2016	M. Barbé	

Point n°1 :

Mme GAUDRÉ explique que les professionnels vont se réunir pour définir plus clairement l'utilisation du chariot au vu des essais de chacun. Volonté d'homogénéiser les pratiques en adoptant la meilleure. Les professionnels apprécient de réduire le nombre d'aller-retour pour réchauffer les plats.

M. BRIGNON va établir un protocole de nettoyage du chariot.

Point n°5 :

Faible mobilisation au départ (6 – 8 résidents présents, peu de professionnels). Changer de lieu (Hall Verger), sur conseil d'une professionnelle a permis de dynamiser l'atelier. L'implication d'un résident, M. GLAZIOU, a également été motrice, et a incité les autres personnes âgées à participer.

En effet, un atelier « hygiène » peut envoyer un message mal perçu pour les résidents. Mme TOUGUI explique qu'elle a donc parlé du SHA pour intéresser les résidents. Une autre difficulté sur cet atelier était les problèmes de vues et d'audition des personnes âgées, compliquant la délivrance d'un message collectif. Les résidents ont donc été installés en arc-de-cercle pour y faire face.

Mme TOURTELIER propose de changer l'horaire pour les moments où les résidents sont en groupe, afin de toucher le plus de personnes possibles. Docteur HERVÉ propose avant le repas, vers 11h45, en salle cheminée. Mme TOUGUI confirme qu'à Vitré, pour les professionnels, cela avait été réalisé à la sortie de leur self et que la participation avait été très importante.

Le bilan de Mme TOUGUI est que certes, cette génération n'a pas automatique ces habitudes d'hygiène. Néanmoins, les résidents présents ont donné des réponses lors de l'atelier confirmant l'existence de réflexes d'hygiène (lavage des mains avant/après le repas, après être allé au WC etc.)

Par ailleurs, Mme NAUDOT transmet qu'une résidente souhaiterait avoir du SHA dans son logement.

Le Docteur HERVÉ et Mme TOUGUI nous précisent que pour les CCLIN, le nombre de SHA achetées est un indicateur de mesure des bonnes pratiques d'hygiène (ICSHA).

Un atelier sera reprogrammé au cours de l'année 2016.

Point n°7 :

La personne qui effectue son service civique à l'accueil de jour est présente du lundi au vendredi. Il ira également chercher les repas en arrivant avec le Scénic. Le nouveau véhicule a également été livré, il reste un souci de rampe à régler.

Un rapide bilan est effectué par M. BARBÉ :

- 26/01 : 1^{ère} réception de l'accueil de jour refusée, avec de nombreuses réserves,
- 18/02 : 2^{ème} réception, levée de certaines réserves.

Le mobilier de jour a été livré et installé dès le 1er mars. La cuisine aménagée est également installée. On attend l'autorisation d'ouverture signée de Madame le Sénateur-Maire. L'établissement dispose des clés à présent. Des portes ouvertes seront organisées prochainement pour le personnel de l'Ehpad.

M. JOURDAN questionne M. BARBÉ quant à la participation des services civiques à la formation sécurité. Ceux-ci sont bien inclus.

Point n°9 :

Scemed semble proposer les meilleurs rails. Nous sommes actuellement dans l'attente des offres financières.

Point n°11 :

M. BRIGNON est à présent responsable sur le suivi du ménage.

Une nette amélioration est visible cette année. Aux Oiseaux, le poste a été fidélisé par une seule professionnelle, ce qui lui permet d'assurer un meilleur suivi de son travail.

Mme TOUGUI nous informe qu'un contrôle du chariot ménage est programmé au second semestre.

Au bâtiment Verger, c'est également beaucoup mieux.

BILAN DES FORMATIONS HYGIENE

Au second semestre, Mme TOUGUI va faire des formations sur les soins d'hygiène aux AS et IDE en lien avec l'Ehpad de Janzé. Ce sont des formations limitées en nombre, qui pourraient être faites à Châteaugiron. L'an dernier, le bilan de cette formation a été très positif souligne M. BARBÉ ainsi que Mme CHEDAILLE et Mme TOURTELIER.

Mme NAUDOT témoigne des différences de pratiques par rapport à l'hygiène d'un service à un autre. Les formations permettront à tous d'avoir des références communes.

Mme TOUGUI souligne l'intérêt de remettre à plat ces pratiques mais qui est très chronophage. Cinq agents ont été suivis néanmoins le 19/02 au matin. Il est également nécessaire de faire un suivi hygiène au niveau du linge.

Mme le Docteur HERVÉ intervient en ajoutant que les agents de nuit ont une vision transversale des services. Il serait bien qu'ils puissent échanger avec Mme TOUGUI.

Sont ensuite évoquées certaines pratiques problématiques en hygiène :

- Eau coulante via l'utilisation de pichet
- Le problème de stockage des franges utilisées
- Le problème de fermeture des sacs de changes.

INFORMATION SUR LA FORMATION « PREVENTION DES CHUTES »

Monsieur BARBÉ précise que dans le cadre de l'appel à projet « Prévention des chutes en EHPAD » et au dossier déposé avec le CH de Janzé et des EHPAD environnants, une subvention de 14 220 euros a été attribuée par l'ARS, pour le financement d'actions de formation en lien avec la politique de lutte contre le risque de chute en EHPAD.

Une formation « Patients chuteurs : comprendre et agir » va être mise en place dès le mois de mars 2016, et sera assurée par M. Quentin MEZIERE, l'éducateur sportif. L'objectif est d'appréhender les différents éléments physiopathologiques et environnementaux responsables de la chute et d'apprendre comment se positionner en tant que professionnel dans l'accompagnement des patients chuteurs.

Il est prévu 6 groupes de 12 personnes, avec pour l'EHPAD de Châteaugiron, 2 agents par groupe. Les formations se dérouleront à tour de rôle dans les établissements adhérant au projet. Celle sur Châteaugiron aura lieu le 26 septembre 2016.

PROJET FORMATION « GESTION DE CRISE » POUR EQUIPE D'ENCADREMENT

Monsieur BARBÉ souligne qu'il envisage qu'une formation « Gestion de crise » soit organisée pour l'équipe d'encadrement avec quelques agents de nuit. La question se pose d'y intégrer les membres du CHSCT.

En effet, nous pouvons à tout moment avoir à gérer une situation de crise, de ce fait, il est important que chaque responsable sache ce qu'il doit faire.

Cette formation qui serait dispensée par Madame BRANDON, spécialiste dans la prévention des risques et la gestion des situations de crise, s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue déployée au sein de l'EHPAD. Elle vise à initier les personnels aux fondamentaux de la gestion de crise de façon à favoriser une réponse adaptée et efficace en cas d'incident.

Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Connaître les caractéristiques d'une crise et ses enjeux,
- Connaître les parties prenantes et leur rôle en situation de crise,
- Connaître les principes d'organisation et de réponse efficaces en cas de crise,
- Connaître les parties prenantes et les enjeux spécifiques à la communication de crise,
- Exercer ses capacités de diagnostic et d'évaluation en situation d'urgence pour adopter une stratégie de réponse adaptée.

Au vu d'un planning déjà bien chargé pour le premier semestre 2016, cette formation pourrait avoir lieu au second semestre 2016.

POINT SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL EN BLANCHISSERIE

Mme CHEDAILLE rappelle qu'une réunion bimensuelle vise à mettre à plat toutes les problématiques, avec compte-rendu envoyé à M. BARBÉ. Ces réunions ont lieu le jeudi, avec Mme CHEDAILLE, M. BRIGNON et l'équipe blanchisserie. Ainsi, des avancées ont été réalisées sur l'organisation interne, l'équipe est plus sereine. Cela limite l'isolement du service.

Mais Mesdames NAUDOT, GAUDRE et LOISEL nous disent qu'il y a désormais trop de manipulations pour trier le linge dans les bacs. Mme CHEDAILLE évoque le problème de dégagement de la trappe le week-end, parfois non effectué par les services (alors que prévu). Un problème de frange sans sac est également évoqué. Mme NAUDOT précise que certains filets ne ferment pas et que c'est probablement pour cette raison que du linge se retrouve éparpillé dans la trappe.

M. BARBÉ « remissionne » M. LATOUR (stagiaire qualitatif) sur les normes RABC.

PROJET D'ENQUETE « Bien-être au travail »

Monsieur BARBÉ rappelle qu'il s'agit d'un axe de travail du projet d'établissement et que ce dossier sera pris en charge par le groupe de travail « ressources humaines », ce que confirme Madame Stéphanie TOURTELIER.

LA TENUE CIVILE PROFESSIONNELLE AUX JARDINS DU CASTEL

M. BARBÉ rappelle l'échange qui a eu lieu concernant la tenue civile professionnelle au CTE, suite à la description de tenue jointe au bulletin de paie.

Mme GAUDRÉ demande s'il est possible de porter un pantacourt l'été. Par ailleurs, des professionnelles ont récemment acheté des hauts à bretelle pour cet été.

Le Dr HERVÉ rappelle qu'il s'agit d'une tenue professionnelle. Il est donc acté :

- On peut porter un pantalon en-dessous du genou (pas au-dessus). Bermuda refusé.
- On doit porter un haut avec les avant-bras dégagés (hygiène) et l'épaule couverte.

Des problèmes relatifs aux tenues professionnelles sont également abordés :

- Nombre de t-shirt disponibles pour les stagiaires (3 actuellement), non compatible avec les règles d'hygiène « une tenue par jour ». Cinq t-shirts seront maintenant prévus.
- Pantalon d'uniforme apporté par certains stagiaires : bien prévenir sur la mise en place dans l'établissement de la tenue civile professionnelle.
- Utilisation du sac – banane comme sac à main personnel par certains agents.

POINT SUR LES RAILS MIS EN TEST AU VERGER

M. JOURDAN nous transmet que l'architecte demande dès maintenant le choix du type de rails (en H ou en L) pour le futur bâtiment.

Le Dr HERVÉ témoigne que les rails en H couvrent mieux l'ensemble du logement, bien que cela soit plus apparent. Par ailleurs, l'architecte précise que si l'Ehpad choisit des rails de type L, il faudra prévoir des renforts avec un impact financier sur les travaux.

PREPARATION DE LA COMMISSION DE SECURITE DU VENDREDI 25 FEVRIER 2016

La visite périodique de la commission de sécurité est programmée pour le vendredi 25 février 2016, à partir de 9 heures. Il est prévu d'une part une étude des dossiers administratifs qui sera suivie de la visite des locaux.

M. BARBÉ alerte sur les problèmes de chariot en travers dans les couloirs ou devant les grilles de désenfumage. Il rappelle également aux membres du CHSCT la nécessité de lire et signer les consignes de sécurité.

Lors de la visite des locaux, les personnes de la commission de sécurité pourront interroger les professionnels, par exemple sur la centrale incendie qui a connu de récentes modifications.

INFORMATION SUR LE DEMARRAGE DES TRAVAUX

Suite à l'appel d'offre et à la réunion de ce vendredi matin avec l'architecte et l'assistant du maître d'ouvrage, pour un certain nombre de lots, la procédure doit être relancée, de ce fait, à ce jour, il n'est pas possible de donner une date de début des travaux.

INFORMATION SUR LE COMPTE PENIBILITE

(Pièce-jointe)

Mme BUTAULT présente le dispositif « compte prévention pénibilité » (CPP) créé par la loi « garantissant l'avenir et la justice du service de retraite » du 20 janvier 2014. Actuellement, seuls les salariés de droit privé sont éligibles à ce compte, soit les contrats suivants aux Jardins du Castel : contrats d'apprentissage, emplois d'avenir et contrats uniques d'insertion.

L'enjeu autour du CPP est d'évaluer la pénibilité du travail pour ces salariés, selon des facteurs de risque déterminés. Des seuils d'exposition existent pour chacun de ces facteurs, évalués en temps et incluant les protections individuelles et collectives mises en place.

La prise en compte des facteurs de risques a été réalisée de manière graduée. Pour l'année 2015, seuls quatre facteurs sont pris en compte :

- travail de nuit ;
- travail en équipes successives alternatives ;
- travail répétitif ;
- activités exercées en milieu hyperbare (hautes pressions).

Pour l'année 2016, six facteurs sont ajoutés :

- la manutention manuelle de charges ;
- les postures pénibles ou positions forcées des articulations ;
- les vibrations mécaniques ;
- les agents chimiques dangereux, y compris poussières et fumées ;
- les températures extrêmes ;
- le bruit.

Pour faciliter l'évaluation de la pénibilité des postes, Mme BUTAULT ajoute que pour l'année 2016, des « référentiels de branche » nationaux seront publiés, permettant d'avoir un accord par métier sur les conditions de travail.

Néanmoins, si les référentiels s'avèrent insuffisants pour évaluer la pénibilité de certains postes aux Jardins du Castel, une démarche d'évaluation pourra alors être engagée par le responsable-qualité, en y associant le CHSCT. Il s'agira plutôt, dans ce cadre, d'une étude poste par poste. Pour le moment, nous restons cependant dans l'attente des référentiels de branche.

Le CPP ouvre aux droits suivants : temps de formation, temps partiel avec maintien de rémunération ou encore départ anticipé à la retraite.

CONTRAT DE PREVENTION AVEC LA CARSAT

Mme TOURTELIER reparle de l'équipement possible de moteur pour les fauteuils roulants, notamment lors des sorties. Mlle DELEBECQUE avait trouvé un système de « kangourou pousseur ». L'idéal serait d'équiper 2 ou 3 fauteuils.

Les établissements LENOIR propose d'équiper le mini-bus d'un treuil pour tirer les fauteuils (stade d'étude pour l'instant).

Les chariots de cuisine, les chariots de soins lourds pourraient également être équipés de moteur, tout comme le chariot de linge.

Mme TOUGUI nous montre des chariots spécifiques pour transporter les bassines.

QUESTIONS DIVERSES

Des professionnelles demandent ce qu'on peut utiliser comme produit pour enlever les tâches de vin sur les tables. Mme NAUDOT propose d'essayer avec le « Manugel ». Mme TOUGUI évoque plutôt l'utilisation très ponctuelle du Dakin.

Suite à une fiche de dysfonctionnement (remarque d'une famille par rapport à un poteau aux Oiseaux peu visible pour les résidents et donc potentiellement dangereux), il est proposé de le repeindre d'une couleur contrastée avec le fond. M. JOURDAN précise que c'est un poteau porteur.

La proposition d'utiliser le grattoir pour nettoyer les cafetières conduit à un débat entre M. JOURDAN et les autres professionnels. En effet, celui-ci rappelle que pour la vaisselle aux Oiseaux cela a été désastreux alors que la faire tremper en pré-nettoyage suffit.

Mme NAUDOT témoigne de son expérience lors de son passage dans le secteur des Florales pendant 1 mois de jour :

– Les points positifs : cette expérience lui a permis de proposer des aménagements dans l'organisation, de mesurer ce qu'il était possible de mettre en place (en tant que référente Humanitude) et ce qui n'était pas possible, compte tenu du manque de temps. Les professionnels de jour, qui sont passés de nuit, semblent en être satisfaits.

– Les points négatifs : le changement de travail nuit-jour, a engendré des perturbations au niveau du sommeil et psychologiquement, l'empêchant de trouver un nouveau rythme. Si ces perturbations se sont atténuées depuis, elles sont encore actuelles (3 mois plus tard). Par ailleurs, Mme NAUDOT nous transmet que de nombreux agents de nuit qui sont passés de jour, ont connu des difficultés similaires. Enfin, elle demande si ce dispositif doit continuer alors que toute l'équipe de nuit est à présent passée un mois de jour. Elle pointe également la déception des agents de nuit qui n'ont pas le choix dans le service où ils travailleront de jour, contrairement aux agents de jour.

Devant ces retours, Mme TOURTELIER interroge la pertinence de faire perdurer une expérience qui engendrerait de telles perturbations au niveau du sommeil pour les professionnels.

Après différents échanges, il est décidé d'évaluer le dispositif en fin d'année 2016 (apports / difficultés / recalibrage). M. BARBÉ propose par ailleurs, que 2017 sera une année sans échanges « jour-nuit ». Toutefois, il existe déjà des retours auprès du directeur puisqu'après leur mois de jour, les agents doivent lui transmettre un bilan de cette expérience.

Au final, il est décidé de préparer un questionnaire pour évaluer l'impact de l'expérience échange jour/nuit pour les prochains agents concernés (fait par le CHSCT).

DETERMINATION D' ACTIONS A METTRE EN PLACE

Le plan des actions à réaliser à court terme s'établit comme suit :

Plan des Actions à Réaliser	Date Prévue	Responsable Actions	Date Réalisation
1. Mise en place treuil pour monter FR dans véhicule Renault Master	Juin 2016	M. Jourdan M. Barbé	
2. Achat de FR avec moteur pour sorties	Contrat Carsat	M. Enez	
3. Aménager le poteau Oiseaux pour mal voyants	Juin 2016	M. Jourdan	
4. Préparer questionnaire d'évaluation du passage jour / nuit pour agents qui ont fait ce changement	Décembre 2016	Mme Tourtelier	
5. Faire procédure utilisation barrières lits Wissner et formation agents par groupe humanitude	Juin 2016	M. Enez Groupe Humanitude	
6. Poignée maintien lavabo chambre Alizés	2016	M. Jourdan	
7. Formation sécurité incendie hebdomadaire, revoir l'organisation et la planification. Les formations annuelles sont programmées. Planification difficilement envisageable pour l'instant.	2016	M. Jourdan	
8. Prévoir prélèvements sur linge ex : serviettes bleues	Lors de la mise en place RABC lingerie	Mr Brignon	
9. Sensibiliser résidents au lavage des mains sous forme d'animation avec d'autres professionnels	A faire plusieurs fois par an en 2016	Mme Tougui	
10. Suppression angles tranchants couloirs Verger, coffres (castel menuiserie)	Etude en cours Castel Menuiserie 2016	M. Jourdan	
11. Tables et chaises sur roulettes pour animation	Septembre 2016	M. Barbé Mlle Cheval	
12. Etude rails pour futures chambres	1 ^{ER} trimestre 2016	M. Enez	
13. Améliorer l'ouverture porte lingerie, manque de débit d'air,	2016	M. Jourdan + Missenard	
14. Aménagement office Oiseaux	Mars 2016	M. Jourdan - Barbé	
15. Mise en place du contrat de prévention avec Carsat	Décembre 2016	M. Barbé	

Le plan des actions à réaliser à long terme s'établit comme suit :

Plan des Actions à Réaliser	Date Prévue	Responsable Actions	Date Réalisation
1. Agrandissement salle à manger 2 ^{ème} étage Verger	Lié au projet restructuration Oiseaux	Mr Jourdan Mr Barbé	
2. Actions correctives suite diagnostic accessibilité des personnes handicapées : lumières au sol, mise en place de gardes corps sur les terrasses	Chiffrage en cours	Mr Jourdan Mr Barbé	

La séance est levée à 17h, après une visite de l'accueil de jour « Le Castel Aristide ».

La prochaine réunion programmée initialement au **vendredi 27 mai 2016 à 14 h** devra être soit avancée au **vendredi 27 mai au matin** soit reportée au **vendredi 10 juin 2016 AM**, en raison des **Commissions administratives paritaires départementales auxquelles le directeur siège**.

Châteaugiron, le 19 février 2016

Le Secrétaire,

Le Président,

Stéphanie TOURTELIER

Michel BARBÉ

Destinataires :

- Membres du CHSCT
- Affichage au personnel
- Archives